

Plage de Chalezeule et terrain de camping municipal - Concession du droit d'exploiter la buvette-restaurant-épicerie pour la saison 1989

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter la buvette-restaurant-épicerie de la plage de Chalezeule avait fait l'objet, pour les saisons 1987 et 1988 d'une concession au profit de Besançon Tous Services.

Il est proposé de prolonger cette expérience à caractère social et de concéder cette année à titre gratuit le droit d'exploitation à l'Association «Besançon Tous Services».

Cette association a pour but de faciliter l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté.

L'exploitation de la concession permettrait à une quinzaine de personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Tous Services sur la base du cahier des charges dressé à cet effet.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.